

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du mardi 22 mars 2011

Les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier se sont réunis à l'Hôtel de Ville et du Pays de Château-Gontier, le mardi 22 mars 2011 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Philippe Henry, Président.

Etaient présents : M. GUILAUME, M. BOIVIN C., M. HERVE, Mme LAINE, M. DENEUX, M. HOCDE, Mme MELOIS, M. MARQUET, Mme TRIBONDEAU, M. HENRY, Mme DASSE, M. HERISSE, M. GUERIN, M. SAULNIER, M. BOBARD, M. DENIAUX, Mme GERBOIN, M. NOURI, Mme VARET, M. ROCHER, Mme MALLECOT, M. BABLEE, M. TESSIER, M. ROUSSEAU, M. GUINHUT, M. ROSSIGNOL, M. LEUTHY, M. FOUCHER, M. GIRAUD, M. GIGAN, Mme BRUNET, M. JEGOUIC, Mme DOUMEAU, M. BOUVET, M. ECARD, M. PIEDNOIR, M. BELLEY, M. BACHELOT, M. FOURMOND, M. RAIMBAULT, M. PERRAULT, M. BOIVIN H., M. MAUSSION, M. SAGET.

Etaient absents et représentés : Mme FERRY, Mme PLANCHENAULT-MICHEL, M. AUBERT (procurations à M. GUERIN, M. BOBARD, M. SAGET).

Etaient excusés : Mme LEMOINE, M. LEROUX, M. DELATRE, Mme METIBA, M. DIRICKX, Mme BOURBON, Mme FORESTIER, Mme PENEAU, M. GUEDON.

Secrétaire de séance : M. BOIVIN H.

DATE DE CONVOCATION : mardi 15 mars 2011

Nombre de membres en exercice : 53

Quorum de l'assemblée : 27

Nombre de membres titulaires présents à l'ouverture de la séance : 41

Absents ayant donné pouvoir écrit de vote
ou suppléants pour les communes rurales 3

VOTANTS 44

M. Philippe HENRY ouvre la séance.

Il donne connaissance à l'assemblée des procurations :

- Madame Bénédicte Ferry donne procuration à Monsieur Jacques Guérin,
- Madame Marielle Planchenault-Michel donne procuration à Monsieur Daniel Bobard,
- Monsieur Lucien Aubert donne procuration à Monsieur Frédéric Saget.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 25 janvier 2011 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Henri Boivin est désigné secrétaire de séance.

M. Henry présente à l'assemblée communautaire M. Pierre Gérard-Fouche, qui a pris ses fonctions de responsable de la Bibliothèque le 14 mars dernier.



Ordre du jour

1. FINANCES

- 1.1 Débat d'Orientations Budgétaires
- 1.2 Examen des demandes de subventions 2011
- 1.3 Comité des Œuvres Sociales - Prestations d'actions sociales - Demande d'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011
- 1.4 Ouverture de crédits préalables au Budget 2011

2. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 2.1 FCATR - Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural - Modification du dispositif

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 3.1 ZI Est Bellitourne - Vente de terrains à la Société Biogaz du Pays de Château-Gontier

4. CULTURE

- 4.1 EMDA - Tarifs 2011/2012

5. PATRIMOINE

- 5.1 Programmation des Rendez-vous du Patrimoine de l'avant-saison 2011 (avril-mai-juin)

6. TOURISME

- 6.1 Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la halte fluviale quai d'Alsace à Château-Gontier - Attribution

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Modification du tableau des effectifs suite à réussite à concours
- 7.2 Notation et entretien professionnel
- 7.3 GAL Sud Mayenne - Conseil en Energie Partagé - Recrutement d'un chargé de mission

8. MARCHES PUBLICS

- 8.1 Liste annuelle des marchés publics 2010

9. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- 9.1 Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée
- 9.2 Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée
- 9.3 Questions diverses



1. FINANCES

QUESTION 1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2011

QUESTION 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2011 - Budget principal

Délibération n° CC - 008 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Le dossier est présenté par Monsieur le Vice-Président en charge du budget.

- Se reporter au document joint à la note de synthèse ou à l'exposé -

Il s'agit, préalablement à l'examen du document, de prendre position sur les grands équilibres financiers de la Communauté de Communes et les axes d'intervention qui en résulteront.

Les données ainsi déterminées influenceront sur les décisions qui seront prises dans le cadre du budget 2011.

PROPOSITION : Au regard des éléments présentés en séance, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte des éléments présentés dans le document du Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

M. Henry souligne qu'en ce début d'année 2011, le débat d'orientation budgétaire intervient dans un contexte de reprise économique modérée, et de persistance des difficultés sociales.

Il précise en effet que cette conjoncture conjuguée à la réforme financière engagée par l'Etat incite la collectivité à la prudence. Le dynamisme et la pérennité des ressources de la Communauté de Communes souffrent de nombreuses incertitudes.

Il indique qu'il appartiendra dans ce cadre à la collectivité de pouvoir anticiper toute réforme légale et réglementaire, pour éviter la situation que le territoire avait connue en 2003-2014 (baisse importante de la DGF).

Il s'agit également de pouvoir stabiliser le volume de dépenses de fonctionnement de 2011 au niveau de 2010, pour préserver un autofinancement et des capacités d'investissements.

M. Henry rappelle la volonté de la Communauté de Communes de conforter son engagement dans le développement économique et l'emploi, dans le désenclavement du territoire.

Il convient par ailleurs d'agir et de poursuivre les engagements en faveur de la préservation de l'environnement, de consolider la solidarité intercommunale et de poursuivre le soutien en faveur de la vie associative.

M. Saulnier présente en détails les éléments du DOB 2011.

*- se reporter au power point joint en annexe -
- se reporter à la plaquette DOB 2011 -*

M. Henry souligne qu'à ce jour la collectivité manque de lisibilité sur l'évolution de ces dotations d'Etat, mais on doit s'attendre à une baisse, au regard notamment de l'érosion du CIF (Coefficient d'Intégration Fiscale).

Il indique que la collectivité devra s'interroger sur l'intégration de nouvelles compétences, afin de faire évoluer le CIF et rendre notre collectivité plus forte.

M. Henry remercie M. Saulnier pour cette présentation ainsi que l'ensemble des services qui ont collaboré à l'élaboration de ce document.

M. Bachelot s'interroge sur la capacité d'investissement de la collectivité et craint que la Communauté de Communes ne s'endette au-delà de la prudence, avec 21,2 millions d'euros de 2011 à 2014.

M. Saulnier souligne dans un 1^{er} temps que les nouveaux projets d'équipement pour l'année 2011 pourraient globalement représenter 9 millions d'euros.

Il indique ensuite que la Communauté de Communes, au regard du prévisionnel 2011-2014, devra prioriser les investissements, avec toujours cette volonté de ne pas alourdir l'endettement de la collectivité.

Il appartient cependant à la collectivité de pouvoir maintenir un niveau élevé d'investissement et de services à la population. Cette ambition s'avère nécessaire et l'ensemble des indicateurs économiques pousse au maintien de cette stratégie.

Les principaux investissements antérieurs ont été autofinancés en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant le désendettement. Il souligne à cet effet qu'en 2010, les dépenses d'équipement ont été réalisées à hauteur de 79 %.

Il souligne que le débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans la durée et implique ensuite un phasage et qu'au regard des perspectives d'investissement, le recours à l'emprunt n'est en rien déraisonnable. Il s'agit de pouvoir anticiper l'avenir et ne pas le subir.

M. Henry souligne que certains investissements ont été provisionnés en hypothèse haute, alors que la charge nette sera moins importante pour la collectivité, au regard des recettes attendues (ex : subventions pour la future médiathèque, loyers qui seront perçus au titre de mise à disposition...).

Il indique que la collectivité ne s'engage en rien dans des investissements démesurés et incontrôlés.

M. C. Boivin souligne la nécessité pour la collectivité de mener un travail de veille réglementaire, quant aux réformes à venir.

M. Henry indique en effet que la collectivité doit rester en veille et mener une réflexion sur son évolution statutaire, pour ne pas prendre de retard vis-à-vis des autres territoires.

QUESTION 1.1.2- Débat d'Orientations Budgétaires 2011 - Budget annexe Leader - COT)

Délibération n° CC - 009 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE: Le dossier est présenté par Monsieur le Vice-Président en charge du programme Leader-COT.

PROPOSITION: Au regard des éléments présentés en séance, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte des éléments présentés dans le document du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du budget annexe Leader - COT.

QUESTION 1.1.3 - Débat d'Orientations Budgétaires 2011 - Budget annexe "lotissements industriels"

Délibération n° CC - 010 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

EXPOSE: Le dossier est présenté par Monsieur le Vice-Président en charge du budget.

PROPOSITION: Au regard des éléments présentés en séance, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte des éléments présentés dans le document du Débat d'Orientation Budgétaire 2011 du budget annexe "lotissements industriels".

QUESTION 1.2 - Examen des demandes de subventions 2011

Délibération n° CC - 011 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : les vice-présidents

EXPOSE : Différents tableaux relatifs à l'ensemble des demandes sont présentés en annexe 1 de l'exposé.

Annexe 1A : Subventions Développement Economique
Annexe 1B : Subventions Agriculture/Environnement
Annexe 1C : Subventions Enseignement/Jeunesse
Annexe 1D : Subventions Culture
Annexe 1E : Subventions Tourisme et Loisirs
Annexe 1F : Subventions Sports
Annexe 1G : Subventions Logement/Affaires Sociales
Annexe 1H : Subventions Evénementiel
Annexe 1I : Etat récapitulatif

Les subventions dites "exceptionnelles" sont versées sur présentation du bilan financier de chaque manifestation, bilan accompagné de l'ensemble des pièces justificatives (factures...). A défaut de présentation d'un bilan dans un délai de 3 mois suivant la manifestation, la subvention sera annulée.

Les subventions de fonctionnement sont versées automatiquement, sans présentation de pièces justificatives.

Chaque association ou organisme bénéficiaire d'une subvention recevra un courrier de notification de l'aide financière attribuée par la collectivité. Ce courrier sera accompagné d'une note explicative précisant les modalités de versement des subventions dites exceptionnelles : liste des documents à transmettre à la collectivité, rappel de la date butoir (3 mois à compter de la date de la manifestation ou de l'événement subventionné)...

PROPOSITION : Au regard de ces éléments et après propositions des Comités Consultatifs, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions pour l'année 2011, telles que présentées,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ces dossiers.

M. Henry précise que dans le cadre des lettres d'orientations budgétaires, adressées aux vice-présidents, il leur a été demandé de respecter plusieurs directives à savoir :

- Une augmentation de 3,5% de l'enveloppe dévolue à la mission sport,
- Une augmentation d'environ 8% de l'enveloppe dédiée à la solidarité,
- Une stabilisation des subventions des autres missions.

Développement Economique

M. Henry propose de reconduire les subventions 2010 en 2011, avec le vote d'une provision de 1 000 € à coodémarrage, dont le versement sera conditionné à la signature d'une convention.

S'agissant du dispositif Mayenne Initiative (prêt d'honneur), il est proposé de reconduire 25 000 €. Une provision est également proposée à hauteur de 1 500 €, pour faire face aux demandes de subventions en cours d'année.

Agriculture/Environnement

M. Rousseau indique qu'il est proposé que la Communauté de Communes subventionne les 2 comices agricoles (Bierné et Château-Gontier) et ce à la même hauteur que les subventions accordées en 2010.

S'agissant de Solidarités Paysans 53 (qui accompagne les agriculteurs en difficulté), leur subvention passe à 300 €.

MNE se voit attribuer une subvention de 300 €.

Il précise que s'agissant de la FDGDON, au titre de la lutte contre les ragondins et les rats musqués, une provision globale de 3 139 € leur est allouée.

Enseignement/Jeunesse

M. Giraud souligne que l'enveloppe affectée aux subventions Jeunesse-Petite Enfance est en baisse, au regard notamment de la provision au titre des remboursements de personnel mis à disposition du "multi-accueil parental La Cigogne", (remplacement congé maternité en 2010).

La bourse communautaire relative aux aides à l'investissement pour le regroupement d'assistantes maternelles, ainsi que la ligne relative aux échanges linguistiques sont quant à elles en hausse, au regard des projets en cours.

Les subventions des foyers socio-éducatifs sont reconduites au vu des critères.

Culture

M. Jégouic précise que la majorité des enveloppes 2010 est reconduite en 2011, avec les nouveautés suivantes :

- une aide exceptionnelle à la chorale interlude au regard de leur projet avec Murrhardt,
- une provision de 8 000 € pour Albérica, sous réserve de la signature d'une convention de partenariat,
- une provision exceptionnelle de 24 578 € au titre des diverses actions culturelles.

Tourisme et Loisirs

M. Fourmond indique que s'agissant du tourisme, il n'y a pas de changements majeurs, la plupart des subventions étant reconduites.

Une nouvelle ligne de subventions apparaît au regard de la convention signée avec le club de canoë kayak pour l'animation et la gestion du Port de Plaisance de Château-Gontier.

Sport

M. Rossignol remercie la Collectivité au regard de son engagement d'augmenter de 3,5 % l'enveloppe globale de subventions accordées aux clubs sportifs.

Mme Gerboin s'interroge quant à la baisse de subventions constatée auprès de certains clubs.

M. Rossignol précise que les subventions sont allouées en fonction de critères précis, à savoir : le nombre de licenciés, le niveau des clubs et l'encadrement, ce qui explique les fluctuations entre les associations. Il souligne à cet effet qu'un licencié n'a pas la même valeur de point en fonction de son classement et de son niveau.

Il précise par ailleurs que le comité consultatif a mis en place un nouveau critère, permettant d'allouer des subventions complémentaires aux clubs en fonction du coût de la licence sportive jeune pour les clubs employant un salarié.

Logement/Affaires Sociales

M. Hérissé souligne que la plupart des subventions sont reconduites.

Le FJT et la Mission Locale, voient toutes deux leurs subventions augmentées, suite au nouveau recensement, leurs subventions étant calées sur le nombre d'habitants. S'agissant de la Mission locale, il s'agit uniquement pour l'instant d'une provision, dans l'attente de la signature d'une convention pour 2011.

Une provision exceptionnelle de 4 200 € est prévue au bénéfice des associations caritatives, qui malgré la crise actuelle ne demandent pas à ce jour de valorisation de leurs aides. La collectivité souhaite cependant pouvoir faire face à des demandes complémentaires de leur part.

Une provision de 1 000 € est également votée au titre des actions à mettre en place avec l'association UFC que Choisir.

Une nouvelle ligne de subventions apparaît au regard de la convention qui va être signée avec le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Mayenne, pour la mise en place d'un point d'accès au droit sur le territoire du Pays de Château-Gontier.

Événementiel

M. Saulnier indique que les subventions sont reconduites pour ce qui concerne les sociétés des courses, l'UBACPL, le club d'éducation canine.

Une provision de 1 000 € est votée pour le festival Action Europa de la Maison de l'Europe, ainsi que pour l'association Farmingtour au titre de l'organisation du printemps des génisses.

Le Comité Handisports de la Mayenne se voit également affecté une enveloppe provision de 1 200 €, pour l'organisation de la coupe de France de Torball les 28 et 29 mai prochain. M. Saulnier et M. Rossignol soulignent la qualité de cette manifestation.

S'agissant de la bourse "qualification à des championnats internationaux", elle est fixée à 2 000 €, au regard des demandes en cours.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.3 - Comité des Œuvres Sociales - Prestations d'actions sociales - Demande d'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2011

Délibération n° CC - 012 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Pour mener à bien ses projets et poursuivre ainsi les accompagnements auprès des agents actifs et retraités aux divers événements familiaux, aux activités de loisirs et spectacles, ainsi qu'aux sorties de groupes, et de préserver en parallèle une équité pour l'ensemble des agents, le Comité des Œuvres Sociales (COS) sollicite de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, au titre de l'année 2011, une subvention de fonctionnement s'élevant à la somme de 5 786 €.

Le Conseil d'Administration du COS, afin de préserver une équité entre l'ensemble des agents, souhaite que chaque collectivité puisse respectivement voter une dotation uniforme.

Ainsi, comme pour l'année 2010, il est proposé, pour 2011, conformément aux tableaux ci-après, de reconduire la cotisation fixée sur la base de 37 € par agent « actif » et de 15 € par agent « retraité ».

Celle-ci est en effet définie au prorata du nombre d'agents actifs et retraités enregistrés dans chaque collectivité d'appartenance, selon le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2011, et ce, en tenant compte de la transversalité des services.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2011						
COLLECTIVITES	ACTIFS		RETRAITES		TOTAL AGENTS	TOTAL COTISATIONS
	Cotisation	Nbre	Cotisation	Nbre		
CCAS	37,00 €	42	15,00 €	32	74	2 034,00 €
Ville de Château- Gontier	37,00 €	149	15,00 €	87	236	6 818,00 €
SSIAD	37,00 €	18	15,00 €	1	19	681,00 €
CC Pays de Château-Gontier	37,00 €	133	15,00 €	33	166	5 416,00 €
Parc Saint-Fiacre	37,00 €		15,00 €			
TOTAL ACTIFS et RETRAITES		342		153	495	4 949,00 €

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2011						
<i>Après transversalité du personnel</i>						
COLLECTIVITES	ACTIFS		RETRAITES		TOTAL AGENTS	TOTAL COTISATIONS
	Cotisation	Nbre	Cotisation	Nbre		
CCAS	37,00 €	42	15,00 €	32	74	2 034,00 €
Ville de Château- Gontier	37,00 €	139	15,00 €	87	226	6 448,00 €
SSIAD	37,00 €	18	15,00 €	1	19	681,00 €
CC Pays de Château-Gontier	37,00 €	143	15,00 €	33	176	5 786,00 €
Parc Saint-Fiacre	37,00 €		15,00 €			
TOTAL ACTIFS et RETRAITES		342		153	495	14 949,00 €

- Se reporter à l'historique des subventions versées présenté en annexe 2 de l'exposé -

Le Budget Primitif 2011 de l'association s'articule comme suit :

▪ Dépenses.....	27 779,00 €
▪ Recettes	31 891,51 €
(Subvention Communauté de Communes sollicitée incluse)	
▪ Excédent prévisionnel au 31/12/2011.....	4 112,51 €

Par ailleurs, le rapport d'activités 2010 du Comité des Œuvres Sociales est présenté en annexe 3 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de :

- se prononcer favorablement sur la reconduction, pour l'année 2011, de la cotisation fixée sur la base de 37 € par agent « actif » et 15 € par agent « retraité »,
- se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2011 au Comité des Œuvres Sociales, d'un montant de 5 786 €,
- l'autoriser à signer tout document relatif à cette affaire.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 1.4 - Ouverture de crédits préalables au Budget 2011

Délibération n° CC - 013 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : V. SAULNIER

EXPOSE : Au regard de certains projets d'investissement, il convient d'ouvrir des crédits par anticipation au vote du budget primitif 2011 et d'accepter leur reprise et leur financement dans le budget primitif 2011, comme suit :

Opération	Montant	fonction	compte	programme
Gare frêt	100 000 €	93	2113	267
Etude Transport	80 000 €	815	2031	275
Médiathèque	120 000 €	321	2313	269
Ursulines	65 000 €	332	2135	157
Mobilier épicerie sociale	3 500 €	5232	2184	251
Subvention GRDF	2 500 €	5232	1318	251

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'autoriser l'ouverture de crédits telle que détaillée ci-dessus,
- d'accepter leur reprise et leur financement dans le budget primitif 2011,
- d'autoriser l'engagement des travaux.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

2. AFFAIRES GENERALES - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

QUESTION 2.1 - FCATR (Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural) - Modification du dispositif

Délibération n° CC - 014 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : Par délibération n° CC-131-2008 en date du 16 décembre 2008, modifiée par délibération n° CC-103-2009 du 17 novembre 2009, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur la mise en place d'un Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR), et ce conformément aux dispositions de l'article L 5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux fonds de concours.

Ce FCATR a pour ambition de répondre à deux objectifs majeurs sur le territoire du Pays de Château-Gontier :

- contribuer au développement du territoire communautaire en répondant à certains enjeux relevés par la Charte de Territoire,
- accompagner et favoriser les solidarités intercommunales dans le Pays.

Ce fonds est destiné à soutenir les projets communaux s'inscrivant dans une politique de développement économique et de solidarités entre communes.

Le FCATR comprenait 2 volets :

- le 1^{er} volet concerne l'Economie et les services, avec une pré-affectation d'enveloppe prévisionnelle de 270 000 € sur 3 ans ;
- le 2nd vise les solidarités intercommunales dans le Pays, avec une pré-affectation d'enveloppe prévisionnelle de 210 000 € sur 3 ans.
- Volet 2-A : Dispositif d'aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels
- Volet 2-B : Dispositif d'aide à l'investissement (entre communes associées)

Au regard du bilan du FCTAR et des nouveaux enjeux de territoire, il est proposé d'opérer une modification du dispositif, avec :

- un volet 1 consacré aux projets concernant l'artisanat, le commerce et la santé, avec une distinction opérée entre les pôles relais* et les 18 autres communes rurales (subventions de 20 000 € à 35 000 €, en fonction du maître d'ouvrage),

* Bierné, Chemazé, St Denis d'Anjou

- un volet 2A, qui demeure inchangé "aide aux communes par l'acquisition et le prêt de gros matériels", sous réserve d'un regroupement de 3 communes hors pôles relais.
- un volet 2B, avec 3 catégories et donc une modularité des subventions = les regroupements de 2 communes - les maîtres d'ouvrage unique (avec participation au fonctionnement de l'équipement) - les maîtres d'ouvrage uniques.

- Nouveau dispositif présenté en annexe 4 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- d'adopter le nouveau dispositif du "Fonds Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural" (FCATR), applicable à compter du 1^{er} janvier 2011, selon les modalités décrites en annexe,
- de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry rappelle les grandes modifications opérées dans le FCATR, qui est un outil concourant à un aménagement équilibré du territoire.

Le volet consacré initialement aux projets relatifs à l'artisanat et au commerce est élargi à la thématique santé.

M. Henry souligne que la Communauté de Communes souhaite toujours privilégier la coopération entre plusieurs communes par une majoration des aides en cas de mutualisation. Il est ainsi proposé de supprimer la strate minimale des 1 000 habitants sur le volet 2A (acquisition de matériels par la C^{té} de communes et mise à disposition).

S'agissant du volet 2, les communes pourront désormais solliciter seules le FCATR, sous réserve que leur projet s'inscrive dans une des 3 thématiques ciblées que sont le tourisme (*valorisation des chemins de randonnée, en lien avec le PDIPR*), la Petite Enfance (*aménagement d'un espace pour le Relais Assistantes Maternelles*), la culture (*aménagement d'une bibliothèque relais s'inscrivant dans le réseau de la lecture publique*).

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTION 3.1 - ZI Est Bellitourne - Vente de terrains à la Société Biogaz du Pays de Château-Gontier

Délibération n° CC - 015 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. HENRY

EXPOSE : La Société BIOGAZ du Pays de Château-Gontier (filiale de Powéo à 95 % et de Naskéo à 5%) développe un projet d'une activité de méthanisation sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, en ZI de Bellitourne à Azé.

Par délibérations n° CC-001-2009 du 20 janvier 2009, n°CC-106-2009 du 17 novembre 2009 et n°CC-056-2010 du 25 mai 2010, les membres du Conseil Communautaire se sont prononcés favorablement sur la vente à la Société Biogaz, de terrains situés en ZI Bellitourne pour un montant de 2 € HT du m², et d'un ensemble de bâtiments (Ferme des Aillères, grange et chapelle) pour un montant global de 20 000 €.

Afin de se conformer à la nouvelle réglementation concernant la méthanisation, la Société Biogaz a fait savoir qu'elle souhaitait acquérir une surface de terrains complémentaires sur cette même zone.

Aussi, les parcelles cédées à la Société Biogaz du Pays de Château-Gontier seront les suivantes :

- parcelle AH6p pour 1 801 m²
- parcelle AH10p pour 620 m²
- parcelle AH56p pour 2 415 m²
- parcelle AH59p pour 2 950 m²
- parcelle AH62p pour 249 m²
- parcelle AH 64p pour 44 m²

- parcelle AH77p pour 3 974 m²
- parcelle AH08 pour 1 427 m²
- parcelle AH12 pour 1 386 m²
- parcelle A1607p pour 532 m²
- parcelle A1608p pour 7 712 m²

Soit une surface totale de **23 110 m²**, qui sera confirmée par un document d'arpentage actuellement en cours de réalisation.

Conformément à l'avis des Domaines, le montant des terrains s'élèverait alors à :

$$23\ 110\ m^2 \times 2\ \text{€ HT} = \underline{46\ 220\ \text{€ HT}}$$

auxquels il convient d'ajouter 20 000 € pour la Ferme des Aillères, la grange et la chapelle, comme acté par délibération n° CC-106-2009 du 17 novembre 2009.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur la vente de terrains à la société Biogaz au prix de 2 € HT du m² et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Henry souligne que le projet avance à grand pas et le dossier est en cours d'instruction par le CODERS (COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques).

M. Tessier regrette le manque de clarté sur ce dossier et s'inquiète par ailleurs de l'augmentation des besoins en matières organiques pour alimenter le méthaniseur : 30 000 tonnes au lieu des 20 000 tonnes initialement prévues.

Il souligne que le process préconisé par les sociétés Naskéo-Biogaz n'est pas adapté, et qu'il est dommage d'alimenter le méthaniseur par des produits relativement nobles comme les déchets verts ou les produits agricoles.

Il indique que le projet présente davantage un intérêt financier qu'environnemental.

Il s'interroge par ailleurs sur les quantités précises de déchets verts que la collectivité devra fournir ainsi que sur les modalités financières.

Il indique que ces déchets verts de la collectivité (estimés à 1 800 t - 2 000 t) intéressent peu la société Biogaz, alors que ces derniers représentent une valeur agronomique intéressante, au regard du compost que la collectivité leur fournissait.

M. Hervé souligne cependant que la société Biogaz renverra vers les agriculteurs le digestat produit (résidu solide composé d'éléments organiques et minéraux). Il rappelle que la Chambre d'Agriculture a quant à elle, d'ores et déjà rendu un avis favorable sur ce projet, au regard des nombreux critères (dangerosité, odeurs, intégration dans le site...).

M. Henry indique que ce projet tient la route et que depuis 2007, des modifications y ont été apportées au regard des observations de chacun des partenaires, notamment au sein

du Comité de Pilotage, qui regroupe des représentants de la collectivité, de la Chambre d'Agriculture...

Il précise qu'une nouvelle réunion du Comité de Pilotage sera programmée prochainement.

DECISION : A la majorité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président moins 6 abstentions.

4. CULTURE

QUESTION 4.1 - EMDA - Tarifs 2011/2012

Délibération n° CC - 016 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. JEGOUIC

EXPOSE : Les membres du comité consultatif se sont prononcés sur l'application des tarifs pour l'année 2011-2012. Il est proposé une hausse de 2 % pour les tarifs.

- Se reporter au tableau présenté en annexe 5 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire d'adopter les tarifs 2011-2012 de l'EMDA, tels que présentés et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

M. Saulnier souligne que la collectivité a procédé à une baisse de tarification de l'éveil musical, qui concerne plus de 50 élèves.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

5. PATRIMOINE

QUESTION 5.1 - Programmation des Rendez-vous du Patrimoine de l'avant-saison 2011 (avril-mai-juin)

Délibération n° CC - 017 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

Des visites à la carte en avril, mai et juin :

- **Le Couvent des Ursulines** : découvrez dans le faubourg le joyau architectural de la ville de Château-Gontier Bazouges, l'ancien couvent des Ursulines fondé au XVII^e siècle, aujourd'hui devenu lieu privilégié de diffusion et de création artistique
- **A la découverte de la ville** : cité millénaire, Château-Gontier charme ses visiteurs par ses richesses naturelles et patrimoniales. Parcourez le centre ancien restauré, des rues médiévales aux places modernes, des couleurs du pan de bois au mariage du tuffeau et des enduits de chaux
- **Le Musée d'Art et d'Histoire** : dans un hôtel particulier du XVII^e siècle, il présente une exceptionnelle collection d'antiquités grecques et latines, ainsi qu'un ensemble important de peintures françaises et hollandaises du XVII^e siècle. Une salle est consacrée à la collection Pierre Logé, constituée d'artistes contemporains dont Philippe Favier, Philippe Cognée, David Ryan, Carmelo Arden Quin, Jean-Pierre Pincemin...

(trois livrets-jeux permettent aux enfants de suivre ces parcours de visite de manière ludique)

Les visites thématiques :

- **la cité médiévale** : venez vous perdre dans le dédale des rues étroites de Château-Gontier, de l'église Saint-Jean-Baptiste à la rue du Bourg-Roussel, et découvrez l'histoire et l'architecture des maisons à pans de bois.
- **Château-Gontier à l'époque moderne** : parcourez le centre historique restauré, les yeux levés vers les hôtels particuliers, témoins d'une bourgeoisie enrichie par le commerce des toiles de lin aux XVII^e et XVIII^e siècles
- **le faubourg et l'architecture contemporaine** : sur la rive gauche de la rivière, découvrez la qualité des nouvelles constructions depuis les années 70 jusqu'à aujourd'hui, la piscine, le nouveau centre hospitalier (les extérieurs), la Halle du Haut Anjou ou encore le foirail
- **Château-Gontier de place en place**, pour découvrir la ville autrement
- **les jardins**, à partir de mi-mai

Choisissez le thème, le jour et l'heure de votre visite : tous les jours à 10h et/ou à 15h pour un minimum de deux personnes (sous réserve des disponibilités du guide).

Les incontournables

• Le Couvent des Ursulines :

- en avril, dimanches 10, 17 et 24 à 15h
- en mai, dimanches 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 à 15h
- en juin, jeudi 2 et dimanches 5, 12 et 19 à 15h

• A la découverte de Château-Gontier :

- en avril, samedis 23 et 30 à 15h
- en mai, samedis 7, 21 et 28 à 15h
- en juin, vendredi 3 et samedis 11 et 18 à 15h

• Visites thématiques :

- **Sur les pas de Lucie Delarue-Mardrus**, femme de Lettres de la fin du XIX^{ème} et de la première moitié du XX^{ème} siècle qui passa la fin de sa vie à Château-Gontier, avec la participation de Jacques Gouin, comédien, qui ponctuera la visite de lectures de textes de Lucie Delarue-Mardrus, dimanche 22 mai à 15h
- **Les vitraux et le retable de l'église Saint-Rémi**, samedi 18 juin à 15h

• Musée :

Ouverture du Musée 23, 24, 25 et 30 avril, 1^{er}, 7 et 8 mai, 2, 3, 4, 11, 12 et 13 juin de 14h à 18h (un livret-jeux permet aux enfants de découvrir le Musée de manière ludique).

• Rendez-vous aux jardins :

Rendez-vous aux jardins : animations autour du thème « **jardin nourricier** » nourrir le corps et l'esprit : création de six petits jardins dans les carrés du Jardin Médiéval de la Source, illustrant le thème du « jardin nourricier », trois jardins pour nourrir le corps, sur le thème des confitures, des fleurs comestibles et des fines herbes et trois jardins pour nourrir l'esprit, sur le thème de la philosophie (un labyrinthe), de la méditation (un jardin zen) et de la musique (des bambous)

- samedi 4 et dimanche 5 juin : **visite commentée au Jardin Médiéval de la Source sur le thème « jardin nourricier »** nourrir le corps et l'esprit, à 15h
- vendredi 3 juin, **visite commentée du jardin du cloître du Couvent des Ursulines** sur le thème « **naissance d'un jardin** », à 21h

Il est proposé la gratuité des animations à l'occasion de la manifestation nationale « Rendez-vous aux jardins ».

Focus sur le Pays de Château-Gontier : une commune à découvrir

Avec la participation de l'atelier théâtre adultes du Carré, Scène Nationale, sous la direction de Jacques Gouin "Compagnie Gens Pluriels"

- **Ménil**, samedi 21 mai, rendez-vous devant l'église
- **Origné**, samedi 18 juin, rendez-vous devant l'église

Conférence

"**Des hospitaliers à l'hôpital**" par Marcel Samson, en partenariat avec la Société d'Archéologie et d'Histoire de La Mayenne et l'Association "Présence du Haut-Anjou", samedi 30 avril à 14h30 au Rex, gratuit.

e.visite

Poursuite de l'expérimentation de la webvisite de l'église Saint-Jean-Baptiste par la création d'une webvisite du Couvent des Ursulines.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de valider le programme des animations du patrimoine d'avant saison, telle que présenté et de l'autoriser à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Florence Harnay présente en séance les détails de la programmation.

S'agissant des rendez-vous aux jardins et pour répondre à la question de M. Guérin, il est précisé que cette action s'inscrit dans le cadre de la manifestation nationale "Rendez-vous aux jardins".

Il n'est proposé qu'une seule journée de visite (le 3 juin à 21 h dans le cloître) pour le moment, mais cette dernière pourra être reconduite si le retour s'avère positif et si le public est présent. Cette manifestation est gratuite car s'inscrivant dans un cadre national.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

6. TOURISME

QUESTION 6.1 - Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la halte fluviale quai d'Alsace à Château-Gontier - Attribution

Délibération n° CC - 018 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : P. FOURMOND

EXPOSE : Suite à l'aménagement de la halte fluviale quai d'Alsace à Château-Gontier en 2010, une délégation de service public a été lancée pour sa gestion et son exploitation.

Descriptif technique de l'équipement

1) Les pontons

Les pontons de la halte fluviale ont été installés en parallèle du Quai sur une longueur totale de 78 mètres. Ils sont fixés par 5 pieux battus et équipés d'une passerelle d'accès. Cet équipement a été conçu en trois zones d'amarrage.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public, le candidat devra prendre en compte les éléments suivants :

- **Un espace dédié à l'accueil d'un bateau à passagers/restaurant** de 30 mètres linéaires. Ce bateau ne devra pas excéder 27 mètres de long et 32 tonnes.
- **Un espace libre dédié à la vidange des bateaux de plaisance** d'environ 20 mètres linéaires
- **Un espace dédié à la location** de 28 mètres permettant d'amarrer l'offre de location (péniches, pédalos, bateaux électriques...). L'ensemble de cette flotte ne devra pas excéder un poids total d'environ 60 tonnes.

2) La pompe de vidange

La pompe de vidange est un équipement public qui est intégré dans le cadre de la délégation de service public à charge pour le délégataire de l'ouvrir et de la refermer chaque jour, de l'entretenir, d'expliquer son fonctionnement aux plaisanciers et d'avertir la collectivité en cas de panne ou de dysfonctionnement.

Un espace dédié à la vidange des bateaux de plaisance devra être libéré comme évoqué ci-dessus. Les capacités d'accueil pour les bateaux de passage devront être à minima de 25 % de la capacité totale d'appontement soit environ 20 mètres linéaires libérés pour la vidange des bateaux.

La gestion de la Halte Fluviale Quai d'Alsace

La halte fluviale reste propriété de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

La Communauté de Communes confie au délégataire l'exploitation des installations constituant la halte fluviale (*descriptif ci-dessus*) et met à sa disposition l'ensemble des ouvrages en contrepartie du versement d'une redevance annuelle.

La durée du contrat est fixée à 3 ans soit du 1^{er} mai 2011 au 31 avril 2014.

La procédure utilisée est la procédure de délégation de service public simplifiée (articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, notamment article L1411-12 sur la procédure de DSP simplifiée).

Un avis d'appel public à concurrence a été envoyé le 8 février 2011 au journal Ouest France 53 et publié sur le site www.ouestmarches.com des journaux Ouest France ainsi que sur le site de la collectivité. La date limite de remise des offres étant fixée au 23 février 2011 à 12 heures.

3 dossiers de consultation des entreprises ont été demandés. Une offre a été reçue au 23 février, celle de la SARL MAHIER (Château-Gontier, 53200) gérant du bateau Le Duc des Chauvières.

Un rapport d'analyse des propositions de Monsieur le Président présente les conclusions qui résultent de l'analyse des offres, sur la base duquel le Conseil communautaire doit se prononcer. - Rapport joint en annexe 6 de l'exposé -

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de choisir la SARL MAHIER (Château-Gontier, 53200), comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation de la halte fluviale quai d'Alsace à Château-Gontier pour les trois prochaines années à compter du 1^{er} mai 2011,
- d'approuver le contrat de délégation relatif à cette installation,
- de l'autoriser à signer le contrat de délégation de service public avec le prestataire précité ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

M. Fourmond rappelle que l'inauguration aura lieu le 29 mars à 17h30.

Il indique par ailleurs que les pontons peuvent bien évidemment accueillir les personnes à mobilité réduite. Ces dernières sont par ailleurs aidées par le délégataire pour accéder aux bateaux.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

7. RESSOURCES HUMAINES

QUESTION 7.1 - Modification du tableau des effectifs suite à réussite à concours

Délibération n° CC - 019 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M..HERVE

EXPOSE : Un technicien réseau du service Informatique et le responsable de la gestion des déchets du service Environnement sont lauréats du dernier concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe.

Ces deux agents remplissent des fonctions relevant du cadre d'emplois des techniciens et donnent entière satisfaction dans leur poste. Il est proposé leur nomination à compter du 1^{er} mars 2011. Le tableau des effectifs doit être revu en conséquence.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres Conseil Communautaire :

- de supprimer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe,
- de supprimer un poste d'agent de maîtrise,
- de créer deux postes de techniciens principaux de 2^{ème} classe.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 7.2 - Notation et entretien professionnel

Délibération n° CC - 020 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Depuis la loi « mobilité » du 3 août 2009, il est possible de remplacer à titre expérimental, pour 3 ans (2010, 2011, 2012), la notation par un « entretien professionnel ».

Le décret 2010-716 du 29 juin 2010 précise les modalités pratiques et notamment la mise en place de l'expérimentation de l'entretien professionnel. Ce dispositif ne comprend plus de note chiffrée.

La collectivité dispose donc pour les 3 ans de deux possibilités d'évaluation :

- soit l'expérimentation de l'entretien professionnel,
- soit la notation.

Nos collectivités se sont inscrites dès cette année dans la mise en place de l'entretien d'évaluation. Les directeurs et chefs de service ont suivi une formation à ce sujet. Un document interne à la collectivité a été élaboré par un groupe de travail.

La procédure a été présentée aux Comités techniques paritaires des 28 mai 2010 et 11 février 2011. Le 11 février 2011, les C.T.P. se sont prononcés pour l'expérimentation unique de l'entretien professionnel.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire :

- de mettre en place l'entretien d'évaluation pour les personnels à partir de 2010,
- d'abandonner la notation,

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

QUESTION 7.3 - GAL Sud Mayenne - Conseil en Energie Partagé - Recrutement d'un chargé de mission

Délibération n° CC - 021 - 2011
(Affaire inscrite à l'ordre du jour)

RAPPORTEUR : M. HERVE

EXPOSE : Par délibération n° CC-120-2010 du 14 décembre 2010, le Conseil Communautaire du Pays de Château-Gontier s'est prononcé favorablement sur la création d'un Conseil en Energie Partagé* sur le Sud-Mayenne, autorisant ainsi la création d'un poste de chargé de mission contractuel pour une durée de 3 ans.

** Service d'appui technique des collectivités dépourvues de compétences internes sur les questions d'énergie et d'utilisation des énergies renouvelables.*

Après publicité réalisée auprès du centre de gestion, il est proposé de retenir un candidat titulaire d'un master 2 "énergétique".

Compte tenu du profil recherché pour le poste, la rémunération sera établie par référence à la grille indiciaire relevant du grade d'ingénieur territorial.

Le financement du poste serait assuré de la façon suivante :

- 40,00 % par l'ADEME,
- 11,67 % par le Conseil Régional,
- 28,33 % par Feder/Leader
- 20,00 % par les collectivités.

L'intéressé bénéficiera d'un contrat d'un an éventuellement renouvelable dans la limite des 3 ans, le tout étant lié aux engagements financiers des partenaires ADEME, Conseil Régional et Feder/Leader.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un chargé de mission en Conseil en Energie Partagée selon les modalités décrites ci-dessus.

M. Hervé souligne que 6 communes du Pays de Château-Gontier se sont inscrites auprès du CEP. L'objectif est d'avoir 20 communes adhérentes au niveau du Sud-Mayenne.

Cet agent sera ainsi missionné pour accompagner les collectivités adhérentes à mettre en œuvre un bilan et un suivi énergétiques, qui auront pour objectifs de réduire les dépenses énergétiques, de développer des pratiques économes et d'accompagner les élus dans leurs décisions.

Cette prestation implique une participation financière estimée à 0,50 €/habitant. Cette participation financière sera compensée dans le temps par les économies d'énergie réalisées.

DECISION : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'assemblée adopte la proposition du Président.

8. MARCHES PUBLICS

QUESTION 8.1 - Liste annuelle des marchés publics 2010

RAPPORTEUR : Mme TRIBONDEAU

EXPOSE : L'article 133 du Code des marchés publics prévoit que la personne publique publie, au cours du premier trimestre de chaque année, la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires.

L'arrêté en date du 10 mars 2009 pris en application de l'article 133 précise que cette liste distingue les marchés selon qu'ils sont de travaux, de fournitures ou de services et en fonction de leur prix, selon certaines tranches.

Les acheteurs publics doivent ainsi publier la liste des marchés conclus à partir du 1^{er} janvier 2010, selon les tranches suivantes :

- 20 000 € HT à 49 999,99 € HT,
- 50 000 € HT à 89 999,99 € HT,
- 90 000 € HT à 124 999,99 € HT,
- 125 000 € HT à 192 999,99 € HT,
- 193 000 € HT à 999 999,99 € HT,
- 1 000 000 € HT à 2 999 999,99 € HT,
- 3 000 000 € HT à 4 844 999,99 € HT,
- 4 845 000 € HT et plus.

Chaque année cette liste est publiée sur le site de la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier

- Se reporter à la liste présentée en annexe 7 de l'exposé.

PROPOSITION : Au regard de ces éléments, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Communautaire de prendre acte de la liste des marchés publics 2010, et de sa publication sur le site Internet de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.

9. INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

QUESTION 9.1 - Actes pris par le Président sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Monsieur le Président rend compte aux membres du Conseil des actes qu'il a pris sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-037-2008 du 9 avril 2008) :

Marché n°053-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 1 - Fondations - gros œuvre - DOSSO (53200) - 133 143,13 €

Marché n°067-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 2 - Dallage industriel - PLACEO (72230) - 53 964,29 €

Marché n°068-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 3 - Charpente métallique - SERRU (53200) - 168 000 €

Marché n°069-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 4 - Couverture étanchéité - STEREC (49800) - 213 168,25 €

Marché n°070-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 5 - Bardage - STEREC (49800) - 135 340,96 €

Marché n°071-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 6 - Métallerie - Serrurerie - SERRU (53200) - 32 026,60 €

Marché n°072-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 7 - Portes sectionnelles - FIMA (35652) - 4 700 €

Marché n°073-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 8 - Menuiseries extérieures aluminium - SERRU (53200) - 129 523 €

Marché n°074-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 9 - Menuiseries intérieures bois - PELE (53500) - 8 097,73 €

Marché n°075-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 10 - Cloisons modulaires - PELE (53500) - 20 129,29 €

Marché n°076-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 11 - Doublage et cloisons - MEIGNAN Arsène (53205) - 54 083,65 €

Marché n°077-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 12 - Plafonds - HIMO (53200) - 20 563,78 €

Marché n°078-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 13 - Plomberie - sanitaires - DORMET (53200) - 22 058,17 €

Marché n°079-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 14 - Chauffage - ventilation - CSM (53031) - 147 926,82 €

Marché n°080-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 15 - Électricité - JURET (49010) - 98 683,80 €

Marché n°081-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 16 - Carrelage - faïences - BOUETE (53200) - 18 408,99 €

Marché n°082-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 17 - Peinture revêtements muraux - DURAND (53100) - 27 754,84 €

Marché n°084-2010 : Construction d'ateliers-relais ZA Nord de Bazouges - lot 19 - Espaces verts - GORRONNAISE DES JARDINS (53120) - 8 480,76 €

Marché n°001-2011 : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une plate-forme fret, gare de Château-Gontier - INGEROP (35517) - 83 167,50 €

Arrêté n°250-2010 : Nomination d'un régisseur titulaire et de deux mandataires suppléants pour la régie d'avances de l'épicerie sociale communautaire « Courte Échelle »

Arrêté n°001-2011 : Nomination d'un régisseur intérimaire et de régisseurs suppléants pour la régie de recettes avec ouverture d'un compte de dépôt de fonds au trésor pour les produits touristiques, patrimoniaux, culturels et promotionnels communautaires

Arrêté n°049-2011 : Désignation de Maître Mathieu, notaire à Château-Gontier, pour la rédaction de l'acte de vente d'un ensemble immobilier situé 2, rue de la Roberderie à Azé à une SCI en cours de constitution (SCI Azé 3)

QUESTION 9.2 - Actes pris par le Bureau sur délégation de l'Assemblée

RAPPORTEUR : P. HENRY

Le Président rend compte aux membres du Conseil, des décisions prises par le Bureau, sur délégation du Conseil de Communauté (délibération n° CC-038-2008 du 9 avril 2008).

Bureau du 17 janvier 2011

Délibération n° B-002-2011 : Dans le cadre des économies d'énergie dans les salles de traite, versement de subventions aux exploitants agricoles par la Communauté de communes.

Délibération n° B-003-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux.

Délibération n° B-004-2011 : Demande d'une subvention Leader auprès du GAL Sud-Mayenne pour le financement d'un broyeur par la Communauté de communes et mis à disposition des communes de Marigné-Peuton, Laigné et Ampoigné.

Délibération n° B-005-2011 : Dans le cadre des échanges linguistiques, versement de subventions aux établissements scolaires.

Délibération n° B-006-2011 : Remboursement de charges de matériel par la Communauté de communes du Pays de Château-Gontier au profit de la commune de Daon au titre de l'entretien de la base de loisirs de Daon pour un montant de 8 055, 21 € pour l'année 2010.

Délibération n° B-007-2011 : Validation du programme des « Plus Beaux Détours de France » qui auront lieu du 12 au 15 mai 2011 au Couvent des Ursulines.

Bureau du 24 janvier 2011

Délibération n° B-008-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux.

Délibération n° B-009-2011 : Participation financière de la Communauté de communes pour un montant de 500 € au projet départemental coordonné par l'AMAV 53 « La Mémoire tzigane pendant la seconde Guerre Mondiale ».

Délibération n° B-010-2011 : Prêt d'œuvre appartenant au Musée du Pays de Château-Gontier au profit du Musée archéologique départemental de Jublains.

Bureau du 7 février 2011

Délibération n° B-011-2011 : Dans le cadre du Plan de développement numérique des écoles rurales, signature d'une convention de mise à disposition de l'équipement numérique interactif, à titre gracieux, aux communes pour les établissements primaires publics et aux OGEC pour les établissements primaires privés du territoire du Pays de Château-Gontier.

Délibération n° B-012-2011 : Dans le cadre des économies d'énergie dans les salles de traite, versement de subventions aux exploitants agricoles par la Communauté de communes.

Délibération n° B-013-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux.

Délibération n° B-014-2011 : Demande de renouvellement de classement du CRI (Conservatoire à Rayonnement Intercommunal).

Délibération n° B-015-2011 : Dans le cadre des « Reflets du Cinéma 2011 », validation du programme d'actions organisées par l'association Atmosphères 53 sur la Chine et mise à disposition gratuite de la salle du Rex le mercredi 23 mars 2011.

Bureau du 14 février 2011

Délibération n° B-016-2011 : Dans le cadre de l'organisation des Ateliers de la Création-Reprise par l'association « Point Créa - Entreprendre en Mayenne » le 20 mai 2011, prise en charge par la Communauté de communes de la location de la salle des Fêtes pour un montant de 107,00 €.

Délibération n° B-017-2011 : Vote du budget 2011 du Territoire d'Accueil Touristique Sud-Mayenne et signature d'une convention partenariale entre le Département de la Mayenne, le Comité Départemental du Tourisme et la Communauté de Communes et demandes de subventions auprès du Département de la Mayenne et de la Région des Pays de la Loire.

Délibération n° B-018-2011 : Encaissement des recettes liées à la vente des topoguides (3 € l'unité) dans le budget du Territoire d'Accueil Touristique Sud-Mayenne.

Délibération n° B-019-2011 : Validation de l'opération « Place aux Jeunes » le mercredi 2 mars 2011 à la Halle du Haut-Anjou organisée par les quatre Points Information Jeunesse du Sud Mayenne.

Bureau du 21 février 2011

Délibération n° B-020-2011 : Présentation de l'avant-projet, lancement de la consultation et demandes de subventions pour la rénovation du stade d'athlétisme et de ses ateliers situés sur le Complexe sportif rue Aristide Briand.

Délibération n° B-021-2011 : Signature d'une convention avec la Région des Pays de la Loire et les lycées publics concernant l'utilisation des équipements sportifs à compter du 1^{er} janvier 2011.

Délibération n° B-022-2011 : Signature d'une convention avec l'APAM-CFA des Trois Villes pour l'utilisation des équipements sportifs.

Délibération n° B-023-2011 : Présentation du bilan des actions parentalité 2010 et des projets pour 2011 par la Maison de la Petite Enfance.

Délibération n° B-024-2011 : Dans le cadre des échanges linguistiques, versement de subventions aux établissements scolaires.

Délibération n° B-025-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, remboursement d'une subvention d'un montant de 1 180,63 € par un propriétaire bailleur ne répondant plus aux critères d'attribution.

Délibération n° B-026-2011 : Dans le cadre de l'organisation d'un stage de perfectionnement du 28 février au 2 mars 2011 par le Club Nautique de Château-Gontier, application des tarifs basse saison pour la location de six chalets sur le Camping du Parc.

Délibération n° B-027-2011 : Prêt d'une œuvre par le Musée de Château-Gontier au Musée des Beaux-Arts d'Angers dans le cadre d'une exposition du 27 mai au 28 septembre 2011.

Délibération n° B-028-2011 : Élaboration d'une Charte d'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier vers la réduction des déchets et demande d'une subvention auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader.

Délibération n° B-029-2011 : Élaboration d'une Charte Eco-manifestation du Pays de Château-Gontier et demande d'une subvention auprès de l'Union Européenne dans le cadre du programme Leader et auprès de l'ADEME.

Délibération n° B-030-2011 : Validation des tarifs d'entrée pour le spectacle de la Compagnie « Hubert Petit Phar » le samedi 7 mai 2011 au Théâtre des Ursulines.

Délibération n° B-031-2011 : Attribution du Prix du Pays de Château-Gontier d'un montant de 500 € à l'Association Les Amis de l'Art pour le Salon du Genêteil 2011.

Bureau du 28 février 2011

Délibération n° B-032-2011 : Dans le cadre du soutien aux projets jeunes, attribution d'une bourse communautaire d'un montant de 500 € à Melle Mathilde Braud pour son projet humanitaire au Liban.

Délibération n° B-033-2011 : Dans le cadre de l'organisation du Festival du Jeu les 28, 29 et 30 avril 2011 à la Halle du Haut-Anjou, participation technique et financière de la Communauté de communes à hauteur de 5 800 €.

Délibération n° B-034-2011 : Prise en charge des frais de déplacement et interventions pour une formation sur l'approche environnementale de l'urbanisme en partenariat avec l'ADEME le 24 février 2011.

Délibération n° B-035-2011 : Étude de faisabilité et choix du prestataire pour la mise en place d'une politique de transport public performant sur le Pays de Château-Gontier et demande de subventions auprès de l'Union Européenne et l'ADEME.

Délibération n° B-036-2011 : Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2009-2012, versement de subventions aux propriétaires occupants ou bailleurs pour leurs travaux.

Délibération n° B-037-2011 : Mise à disposition à titre gracieux des vestiaires et sanitaires du Parc de l'Oisillière et prise en charge des frais de location pour un montant de 127,50 € au profit du collègue Jean Rostand le vendredi 13 mai pour l'organisation d'une Course contre la Faim.

Délibération n° B-038-2011 : Mise à disposition à titre gracieux des vestiaires et sanitaires du Parc de l'Oisillière et prise en charge des frais de location pour un montant de 121,50 € au profit de l'Association des chiens guides d'aveugles le dimanche 28 août pour l'organisation d'une course nature « Courir pour les non et mal voyants ».

Délibération n° B-039-2011 : Autorisation pour l'amarrage gratuit du Bateau Science Escale au Port de plaisance de Château-Gontier du 4 au 13 avril 2011.

Délibération n° B-040-2011 : Dans le cadre du projet choral « Voyages de chœurs », validation de la gratuité des spectacles les 16 et 17 avril 2011 au Théâtre des Ursulines.

Délibération n° B-041-2011 : Signature d'un avenant à la convention de soutien et de partenariat entre la Communauté de Communes et la SARL "Les 3 J" exploitante du Cinéma Le Palace.

Bureau du 7 mars 2011

Délibération n° B-042-2011 : Signature d'une convention avec l'école de Champigné (Maine et Loire) pour l'utilisation de la piscine du Pays de Château-Gontier pour le 3^{ème} trimestre 2010/2011 moyennant le prix de 42 € par élève pour le trimestre.

QUESTION 9.3 - Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, M. Henry clôt la séance à 23h.

VC - 05/05/2011